



TRAIT D'UNION

Le bulletin du C.C.O n° 54 – Février / Mars 2007

Incidents aux centres sociaux de La Bricarde et de La Savine - Les Borels

Suite à des violences commises en direction du personnel et des locaux, le centre social de La Bricarde a fermé ses portes le 14 mars dernier. Cet incident fait directement écho aux évènements qui ont conduit à la fermeture du centre social de La Savine/ Les Borels, qui a depuis repris ses activités. En ce qui concerne La Savine, le rassemblement qui a eu lieu sur l'Esplanade le 31 janvier dernier a été très enrichissant. De nombreux habitants de la cité sont venus soutenir l'équipe du centre social et ont participé à des ateliers de discussion. D'autres ateliers de "réactions et témoignages" (en construction) devraient permettre de donner une suite à cette rencontre, l'objectif étant de "provoquer la parole autour des actes du quotidien" (parole d'un usager).

ZOOM SUR... LA SAUVAGÈRE/ CHÂTEAU ST LOUP

Il est toujours engageant de constater que certains projets, bien montés et pourtant peu exigeants en termes de moyen matériels, se révèlent être de vraies réussites, comme en témoignent les soirées organisées par l'équipe du centre social de La Sauvagère.

Les soirées "cabaret partagé"

Le moins que l'on puisse dire, c'est que "ça bouge pas mal" en ce moment à La Sauvagère. En effet, depuis le mois de novembre 2006, le centre social propose des animations ponctuelles particulièrement innovantes destinées tant aux adultes qu'aux enfants. A titre d'exemple, l'équipe du centre social organise le dernier vendredi du mois des soirées « cabaret partagé ». L'idée est simple: chaque participant apporte un plat salé ou sucré, ou encore une boisson à partager à table. Ouvertes à tous, ces soirées semblent remporter un vif succès puisqu'en février, plus de soixante personnes (dont certaines étaient venues déguisées pour fêter Carnaval) étaient au rendez-vous. Lors de ces soirées, l'équipe et les adhérents proposent également des animations telles que des danses, des sketches ou encore d'autres jeux...



Le repas "cabaret carnaval" du 23 février..

La soirée "Théâtre forum"



Soixante personnes sont venues assister à la soirée "théâtre forum"...

Vendredi 26 janvier, le Cabaret Partagé a laissé place à une animation assez jubilatoire appelée "Théâtre forum*" organisée avec la compagnie "Théâtre et société". Basée sur le thème de la parentalité, cette soirée a réuni plus de soixante personnes. Le principe est le suivant: les comédiens improvisent sur un thème défini et jouent pendant 15 à 20 minutes. A la fin de la scène le meneur de jeu propose de rejouer tout ou en partie et convie les membres du public à intervenir pour rejouer et modifier certaines scènes. Il en résulte une pièce qui prend des directions parfois inattendues ! Le spectacle a été suivi d'un repas oriental préparé par trois personnes adhérentes du collectif "Couleurs de Femmes" du centre social, qui a, paraît-il, fait l'unanimité.

* Le théâtre forum est une technique mise au point dans les années 60 par l'homme de théâtre brésilien Augusto Boal, dans les favelas de Sao Paulo.

Château Saint Loup en bref...

Vendredi 16 février en fin d'après midi, L'antenne Château Saint Loup, en partenariat avec les éducateurs de l'ADDAP, a organisé pour la deuxième année consécutive un pot de l'amitié regroupant les familles adhérentes et les partenaires de terrain. Petits et grands se sont retrouvés dès 18 heures pour partager un moment agréable. Tous les secteurs étaient représentés: atelier couture et français pour les adultes, l'accompagnement scolaire, le CLSH pour les enfants, ainsi que le secteur jeune pour les adolescents. Un évènement concluant car au total, une cinquantaine de personnes se sont rencontrées sur place pour échanger dans la convivialité.

TRAIT D'UNION

N°54 – février / Mars 2007

Bulletin d'information du C.C.O
Culture et Liberté - C.C.O - A.G.A.R.N

Secrétariat administratif:

29, avenue de Frais Vallon

13013 Marseille

Tel : 04 - 96 - 13 - 07 - 20 / Fax : 04 - 91 - 06 - 44 - 70

SOMMAIRE

Tour d'horizon à Saint Menet p 2

Echos d'ici p 2/3

Infos Utiles: les Délégués du Personnel..... p 3/4

Infos Utiles: Le COLCA (PAJE)..... p 3/4

Tour d'horizon à Saint Menet

Voilà déjà cinq mois que l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint Menet a rouvert ses portes. Arrivant en même temps que le public, le centre social a pu dans un premier temps satisfaire aux impératifs liés à l'insertion des personnes (domiciliation, gestion des contrats d'insertion et droit au RMI des familles). Aujourd'hui, les activités proposées dans le cadre du CLSH sont très prisées par les enfants et les adolescents, et comptent actuellement une trentaine de participants. Il y a énormément à faire au niveau collectif, et de nombreux projets en perspective sont en attente (actions basées sur les thèmes de l'insertion et de la parentalité, la scolarité, sur l'accès aux soins, sur l'éducation à la santé...). Par ailleurs, outre la rapidité de remise en route du site, la coopération quotidienne de l'équipe CCO avec celle d'ADOMA* a facilité l'acceptation du cadre par les familles accueillies. Ce cadre n'a pas empêché l'institution d'une véritable solidarité entre les familles. En effet, lors d'un épisode malheureux, elles n'ont pas hésité à porter secours et assistance à l'une d'entre elles qui a vu sa caravane ravagée par les flammes. Ainsi, la stricte observation du règlement intérieur, le respect des lieux, les mécanismes solidaristes, sont autant d'éléments qui traduisent l'appropriation du site par les familles, désormais fières lorsqu'elles évoquent l'aire de Saint Menet.

*nouveau nom de la Sonacotra



Le site de Saint Menet, remarquablement entretenu...

ECHOS D'ICI ECHOS D'ICI ECHOS D'ICI

LA SAVINE

- Outre les nombreuses activités sportives et culturelles proposées (stage de voile, patinoire, cinéma...), les enfants de 10-12 ans du centre de loisirs de La Savine ont pu découvrir le temps d'une après-midi la richesse des saveurs du thé. Dans le décor reposant du salon de thé oriental "le Shambala", les enfants ont dégusté au calme -et sans chaussures- de nombreux thés. Mention spéciale au thé vert qui a remporté un vif succès...
- La montagne était également au rendez-vous pour les enfants de 4 à 9 ans du centre aéré. Associant les parents des enfants inscrits, une sortie à Réallon a été organisée en partenariat avec le secteur "enfance famille" du centre social. Parents et enfants ont donc eu l'occasion de prendre ensemble un bol d'air frais le temps d'une agréable journée.

LES HAUTS-DE-MAZARGUES

- Les vacances d'hiver ont été sportives pour les jeunes du centre social. Des enfants de 12 à 14 ans des quartiers de la Caillole et de la Soude ont pu changer d'air pendant deux jours à Gréoux les Bains. Le premier jour, ils ont attaqué fort avec une grande randonnée dans les gorges du Verdon. Après une nuit de repos particulièrement méritée, les enfants sont repartis affronter un parcours d'accrobranche, avant le retour à Marseille dans la soirée.
- Dans le cadre de l'opération "jeunes citoyens" portée par la municipalité de Marseille, le centre social des Hauts de Mazargues est en train de construire un projet conciliant à la fois encouragement à la pratique sportive et protection de l'environnement. L'idée? Proposer à des jeunes volontaires de 12 à 16 ans une activité de "recyclage" des vélos. Après une remise en état, ils pourront être mis à la disposition des usagers du centre, et -pourquoi pas?- être utilisés lors d'un voyage organisé avec les apprentis mécanos...

LA PATERNELLE

- Un vaste programme d'activités attendait les enfants du CLSH des vacances de février : ateliers cuisine, sorties à la piscine et au cinéma, théâtre, activités manuelles et sportives... A cette liste on pourra rajouter: boules de neiges, dérapages, et bien entendu gamelles en tous genres, qui ont agréablement pimenté les vacances d'hiver pour les petits, les moyens et les grands du centre aéré, lors des journées au ski organisées par l'équipe du centre social. Une grande Boum organisée le dernier jour par les enfants a ponctué deux semaines plutôt bien remplies.

Nos remerciements à la Ville de Marseille et à la DGASSU qui nous ont permis de délocaliser temporairement Le CLSH sur le site de la Traverse Susini dans le 13ème arrondissement.

BIENVENUE À

- GELAN Balkis (intervenante alphabétisation sur La Bricarde)
- DE FALCO Prescillia (Femme de Service à la Pauline)
- ABRIBAT Cyril (Directeur CLSH à Saint-Antoine)

BONNE ROUTE À

- BELDI Amina (Point accueil RMI, Frais Vallon et PSP Malpassé)

FÉLICITATIONS À

- Laurianne Bisquerra qui a donné naissance à Manon.

LA PAULINE

- Les thèmes du sport et de la culture ont orienté l'essentiel des activités du C.L.S.H. lors des dernières vacances de février. Pour les 4-11 ans, l'équipe a organisé des ateliers d'expression corporelle et d'autres activités manuelles. Plusieurs sorties ont agrémenté le programme des vacances: théâtre, Observatoire de Marseille et ludothèque. A l'occasion d'olympiades, des rencontres sportives (rugby) ont eu lieu avec les enfants de l'antenne Château St Loup...
- Avis aux amateurs : une activité atypique, le Street Soccer, est proposée par l'équipe de la Pauline le mercredi de 14h à 16h. Cette discipline s'adresse aux 13-15 ans. Des places sont encore disponibles (se renseigner au 04 91 75 07 47).

POINT ACCUEIL R.M.I. 4ÈME/12ÈME

- Depuis quelques mois, l'équipe de référents sociaux R.M.I. du "106" propose un "atelier Cultures du Cœur*". Encore expérimental, l'atelier a pour vocation non seulement l'accès de tous à la culture, mais également la rencontre et l'échange entre les personnes habituellement suivies sur le lieu accueil. En effet, pendant quelques heures et en compagnie de deux référents sociaux (animateurs pour l'occasion), un groupe de personnes est accueilli sur le point accueil. Autour d'un café, les participants échangent sous le thème de la culture avant de réserver sur Internet des places de théâtre ou de spectacle. Une action de dimension collective qui conjugue à la fois culture et convivialité.

*"Cultures du Cœur" est une association partenaire qui facilite l'accès à la culture en mettant à disposition du public bénéficiaire des minima sociaux des places de spectacles gratuites offertes par des structures partenaires (musées, théâtres...).

INFOS UTILES

Les Délégués du Personnel

De récentes élections des représentants du personnel se sont déroulées au mois de décembre dernier au C.C.O. Voici l'occasion de faire le point sur les principales missions des Délégués du Personnel (DP) et sur les permanences proposées.

• Les missions du Délégué du Personnel

L'article L.422-1 du code du travail confie aux D.P. la mission de présenter aux employeurs toutes les réclamations individuelles et collectives liées aux salaires et à l'application des lois et règlements (concernant la protection sociale, l'hygiène et la sécurité) mais également des accords collectifs (convention collective et autres accords applicables dans l'entreprise). Ils ont la possibilité d'agir auprès de l'employeur au nom et pour le compte de certains salariés si ces derniers en expriment le besoin. Ils peuvent saisir l'inspecteur du travail de toutes les plaintes et observations relatives à l'application des règles ci-dessus énoncées. Il peut en outre accompagner l'inspecteur lors de ses visites dans l'entreprise. Les D.P. assurent la suppléance du Comité d'Entreprise, des délégués syndicaux, du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail (CHS-CT) et participent également à la délégation unique du personnel. Qu'ils suppléent ou non le Comité d'Entreprise, ils agissent directement dans de multiples domaines: rémunérations, congés payés, désignation des membres du CHS-CT, accidents du travail... En outre, les D.P. sont consultés par l'employeur dans différentes hypothèses: organisation générale de l'entreprise, fractionnement des congés annuels, propositions de reclassement de salariés médicalement inaptés, modes d'évaluation du personnel...

INFOS UTILES suite...

• Les permanences des Délégués du Personnel

Afin de pouvoir prendre en compte les réclamations et les interrogations des salariés de l'association, les Délégués du Personnel tiennent une permanence tous les jeudis matins de 9h à 12h (la fréquence sera éventuellement réduite à un jeudi tous les 15 jours au regard de la fréquentation) au local des D.P. situé 19 Traverse de la Trévaresse, 13012 Marseille. Les D.P. tiennent la permanence à tour de rôle en binôme. En fonction des demandes, les D.P. ont la possibilité de se déplacer sur les sites afin de rencontrer les salariés qui le souhaitent.

Les D.P. restent joignables par téléphone:

- Violette CARON (Espace Animation Trets): 04 42 61 23 71
 - Rachid SLIMANI (Centre social La Renaude): 04 91 66 85 97
 - Djamila CHABANE (Centre Social La Bricarde): 04 91 65 09 39
 - Florence GIANNINI (Point Accueil La Pauline): 04 91 74 20 10
- ...ou par Internet à l'adresse: ccodp13@yahoo.fr

Allocation de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant : le Complément Optionnel de Libre Choix d'Activité (COLCA)

Pour compléter les informations communiquées dans le précédent Trait d'Union, voici quelques renseignements à propos du Complément Optionnel de Libre Choix d'Activité (COLCA).

Une personne qui choisit de ne pas exercer d'activité professionnelle afin d'élever ses enfants peut opter pour un complément majoré appelé complément optionnel de libre choix d'activité. L'option pour le COLCA exclut le versement du complément de libre choix d'activité : il faut choisir entre l'une des deux aides.

L'option est ouverte aux personnes dès lors que plusieurs conditions sont réunies :

- Le parent assume la charge d'au moins trois enfants
- L'activité professionnelle antérieure de 2 ans doit avoir été exercée pendant une période de référence égale aux 5 ans qui précèdent la naissance, l'adoption ou l'accueil de l'enfant au titre duquel est demandé le complément optionnel
- Le bénéficiaire doit cesser totalement son activité professionnelle pendant la durée du versement du COLCA.
- Le ou les enfants pour lesquels le COLCA est demandé sont nés après le 30 juin 2006.

Comme pour le complément de libre choix d'activité, il est impossible de cumuler le complément optionnel avec :

- l'allocation aux adultes handicapés
- une pension d'invalidité, de retraite
- des indemnités journalières maladie, maternité, paternité ou d'accident du travail
- une allocation de chômage (si vous recevez une allocation de chômage, vous pouvez demander à l'Assedic de suspendre son paiement pour bénéficier du complément optionnel de libre choix d'activité. Ce paiement reprendra lorsque vous cesserez de bénéficier du complément de libre choix d'activité).

Versement : le droit au COLCA est ouvert dès le premier mois de la naissance, de l'accueil ou de l'adoption. Il est versé au maximum pendant 12 mois. La spécificité du COLCA est de pouvoir être versé au regard de la situation des deux parents. En effet si les deux parents cessent leur activité alternativement l'un après l'autre, un COLCA est versé pour chaque mois d'arrêt. S'ils cessent leur activité en même temps, un seul COLCA est versé pour la famille.

Montant du COLCA

	Le bénéficiaire perçoit l'allocation de base de la PAJE	Le bénéficiaire ne perçoit pas l'allocation de base de la PAJE
Montant du COLCA	578,08 €	746,26€